



vélek'tro

location longue durée
feurmiñ hiramzer

LOUEZ
UN VÉLO
À ASSISTANCE
ÉLECTRIQUE

1 SERVICE 1
Transport
& Mobilités
lannion-tregor.com



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TRÉGER
KUMUNIEZH



Tentez l'expérience Vélek'tro en louant un vélo à assistance électrique ou VAE. Une solution de mobilité pour vous rendre au travail, en formation ou pour votre recherche d'emploi. Un moyen de locomotion idéal pour se déplacer librement au quotidien, très bon pour la santé et économique ! Tellement facile...

LE SAVIEZ-VOUS ?

50% REMBOURSÉS
PAR L'EMPLOYEUR !

Prime transport, pensez-y !

Pour les salariés, l'abonnement est remboursé à 50% par l'employeur grâce à la prime transport. (Décrets n°2010-0676 et 2008-1501)

COMMENT LOUER SON VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE ?

En ligne sur velektro.locvelo.com

Aucun VAE n'est disponible ?

Vous serez inscrit sur la liste d'attente et recontacté à partir du moment où le service pourra vous attribuer un VAE !

RÉSERVÉ AUX HABITANTS DE LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

Abonnement *	Tranche 1 QF < 1260 Étudiant	Tranche 2 1260 < QF < 1680	Tranche 3 QF > 1680	Dépôt de garantie ⁽¹⁾
Mensuel	17,50 €	22 €	39 €	800 €
Durée	Illimitée	1 an	1 an	

TARIFS

* Assurance responsabilité civile incluse. Assurance vol en option.
QF : quotient familial

ASSURANCE EN OPTION

Rachat de dépôt de garantie : 3€ / mois
En cas de vol ou destruction totale du vélo.

PIÈCES À FOURNIR

⁽¹⁾ **Relevé d'identité bancaire (RIB) :**
signature d'un mandat SEPA pour le dépôt de garantie de 800 € prélevé en cas de non restitution ou destruction totale du vélo.

Pièce d'identité au nom d'une personne majeure.

Justificatif de domicile de moins de 3 mois sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté.

Moyen de paiement (priorité carte bancaire).

Tranche 1 et 2 : attestation de quotient familial (CAF ou dernier avis d'imposition).

Étudiant du territoire de Lannion-Trégor Communauté : carte en cours de validité.

ACCESSOIRES

Chargeur, double antivol (câble et bloc roue) et panier sont fournis gratuitement. Attention, casque et gilet haute-visibilité non-fournis.

MAINTENANCE

Une visite tous les 6 mois est obligatoire afin de contrôler le vélo. Le gonflage à 4 bars tous les mois et le nettoyage du vélo sont à la charge du locataire. En cas de défaillance technique, prendre contact avec la maintenance.

LIEUX DE RETRAIT

Les retraits s'effectuent sur RDV uniquement. Plusieurs points de retrait sont proposés au moment de la prise de RDV : Lannion (Pégase) et Maisons France Services de Cavan / Plestin-Les Grèves / Pleudaniel / Plouaret / Tréguier